

Image not found or type unknown



Prime départ retraite loi filion

Par **loamanon**, le **26/08/2009** à **10:38**

Bonjour,
avec l'accord à la retraite de la sécurité sociale, j'ai demandé mon départ en retraite (57 ans) à mon employeur (AXA assurances), on m'a demandé une lettre de démission. a mon départ on m'a donné comme prime de départ pour 39 ans d'ancienneté 1/10 ème de salaire brut par année d'ancienneté, soit 8700 euros environ ? est ce légal ? merci de votre réponse.